



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mars 2023
Convocation du : 24 mars 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT-EL-HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Jean-Jacques DERUYTER, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Michel MONPAYS, Martine COBBAERT, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Dominique BAILLEUL

DE23.049

FINANCES

BUDGET

OPÉRATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT
 AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT
 OPÉRATION COMPTABLE N°97
 « RÉHABILITATION DE L'ANCIEN COLLEGE DESROUSSEAUX »
 MODIFICATION

Autorisation - Approbation

0380

Par délibération DE16.018 du 31 mars 2016, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour la réhabilitation de l'ancien collège Desrousseaux. Elle a ensuite été modifiée par délibérations DE17.024 du 30 mars 2017, DE17.062 du 6 juillet 2017, DE19.028 du 7 février 2019, DE20.012 du 6 février 2020, DE21.019 du 18 février 2021, DE21.034 du 14 avril 2021 et DE22.034 du 24 mars 2022.

L'AP/CP est à nouveau appelée à évoluer, tant en termes financiers qu'en termes calendaires.

En effet, en 2023, des aménagements se poursuivent avec la réfection du circuit d'adduction d'eau et la réalisation d'études et de travaux sur les bâtiments du site.

AP/CP initiale :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
		2016	2017	2018
Réhabilitation de l'ancien collège Desrousseaux	587 500 €	587 500 €	0 €	0 €

Situation actuelle de l'AP/CP :

Montant de l'AP : 2 261 803,75 €						
Montant des CP						
Réalisés en 2016	Réalisés en 2017	Réalisés en 2018	Réalisés en 2019	Réalisés en 2020	Réalisés en 2021	2022
23 547,60 €	383 955,57 €	76 653,74 €	600 701,99 €	728 280,81 €	20 164,04	428 500 €

Nouvelle AP/CP :

Montant de l'AP : 2 067 647,61 €						
Montant des CP						
Réalisés en 2016	Réalisés en 2017	Réalisés en 2018	Réalisés en 2019	Réalisés en 2020	Réalisés en 2021	Réalisés en 2022
23 547,60 €	383 955,57 €	76 653,74 €	600 701,99 €	728 280,81 €	20 164,04	31 796,26 €
2023						
202 547,60 €						

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2023 indiqués dans le tableau ci-dessus (chapitres 20, 21 et 23).

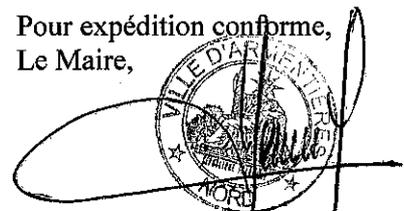
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille